



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE**

SEANCE du 13/12/2023

DLB 2023/652

L'an deux mille vingt-trois et le mercredi 13 décembre à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, à la salle des fêtes de BESSAN, sous la Présidence de Monsieur Sébastien FREY, Président.

Date de la convocation : 07/12/2023

Affichage de la convocation : 07/12/2023

Etaient Présents :

Gérard ABELLA, André ALBERTOS, Alice ARRAEZ, Philippe AUDOUI, Jean AUGE, Marie BALLESTERO, Philippe BARON, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Jean-Marie BOUSQUET, Stéphan BOYER, Didier BRESSON, Christophe CASTAN, Laurent COMBES, Michel FARENC, Philippe FAURE, Sébastien FREY, Bertrand GELLY, Gil GEORGERENS, Rémy GLOMOT, Didier GROUSELLE, Chantal GUILHOU, Evelyne GUY, Jean-Yves LE BOZEC, Caroline LEVANNIER, Georges LOPEZ, Laurence MABELLY, Claude MARCO, Pierre-Marie MARHUENDA, Gérard MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Alain MALRIC, Fabrice MAURRAS, Jacques MONCOUYOUX, Bernard MONTAGUD, Christiane MOTHES, Jean-René PENAS, Stéphane PEPIN-BONET, Christian PEREZ, Christine PRADEL, Lionel PUCHE, Régine ROSENFELD, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Véronique SALGAS, Michel SANCHEZ, Marie-Agnès SCHERRER, Jean-Louis THERON, René VERDEIL, Sylvian VIALE.

Absents représentés par leur suppléant :

Francis BOUTES représenté par Gérard Francine, Carole MAUREL représentée par Sylvie MACEL, Véronique REY représentée par Marie-Laure LLEDOS.

Absents Excusés :

Jean-Louis ABADIE, Claude ALLINGRI, Claude BASTIER, Nathalie BASTOUL, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Jacques BOLINCHES, Jérôme BONNAFOUX, Jacques CANTAGRILL, Francis CASTAN, Jean-Jacques CORON, Jordan DARTIER, Sandrine DENIER, Gilles D'ETTORE, Philippe ENJERLIC, Francis FORTE, Pascal FICHAUX, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Robert GELY, Joséphine GROLEAU, Frédéric GUARNIERI, Jean-François HIGONENC, Vincent HUGOT-CONTE, Bernard ICHE, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Sylvie LERMET, Christophe LLOP, Michel LOUP, Patrick MARTINEZ, Françoise MEMBRILLA, Catherine MONTARON SANMARTI, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Gérard PERRIN, Daniel RENAUD, Armand RIVIERE, Thierry ROQUE, Frédéric ROYE, Gaby RUIZ, Michel SALLES, Henry SANCHEZ, Bernard SAUCEROTTE, Edgar SICARD, Alain SICILIANO, Michèle TARDY, Bernadette TAURINES FARO, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER, Nicole VICENTE, Claude VISTE.

Secrétaire de séance :

Pierre-Marie MARHUENDA

Objet : Lettre d'intention de contractualisation futur Contrat pour l'Action et la Performance (CAP 2024) et contrats de reprises Fédération associés et /ou signature d'un avenant de prolongation

Monsieur le Président rappelle que le contrat signé avec CITEO dans le cadre du Barème F CAP 2022, se termine le 31 décembre 2023 et qu'il avait déjà fait l'objet d'un avenant de prolongation d'un an.

Associé à ce contrat CAP, l'éco organisme labellise des sociétés auprès desquelles les collectivités signent des contrats de reprise de matériaux sous l'appellation Fédération.

L'absence d'agrément d'éco-organisme délivré par l'Etat, met les collectivités en situation d'affronter un vide juridique qui peut durer quelques semaines.

Afin de pallier cette situation, Monsieur le Président demande l'autorisation de signer :

- une lettre d'intention indiquant le souhait de la collectivité de signer le nouveau Contrat pour l'Action et la Performance dès que les agréments auront été donnés par l'Etat aux éco organismes retenus,
- une lettre d'intention auprès des sociétés retenues à l'issue d'une mise en concurrence pour la reprise des matières indiquées ci-dessous :

Lot 1 - 5,02 / 1,05 / 5,03 : Cartons, emballages de liquide alimentaire	Suez
Lot 2 - 1,11 / 1,02 : Papiers	Paprec
Lot 3 - PET Clair / Pehdpp	Paprec
Lot 4 - Alu / Petit alu	Paprec
Lot 5 - Acier	Paprec
Lot 6 - 1,02 om VALOHE : Papiers triés sur OM	Paprec
Lot 7 - Pet Clair&Foncé / Mixpehd OM VALORBI	Paprec

Dans ce courrier, le Président s'engage à régulariser l'ensemble des contrats dès que les agréments et labellisations auront été validés.

Cependant, il a été annoncé la probabilité de pouvoir signer un nouvel avenant de prolongation du contrat CAP 2022 dès le début 2024.

Toutefois, la durée de cet avenant reste inconnue à ce stade car il pourrait y avoir plusieurs ECO ORGANISMES retenus avec un ECO ORGANISME Coordinateur comme pour les autres filières REP. Aussi, Monsieur le Président sollicite l'autorisation de signer un avenant pour prolonger la durée du contrat CITEO si cette opportunité lui est présentée.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président à signer un avenant pour prolonger la durée du contrat CITEO si cette opportunité lui est présentée, ainsi que toutes pièces y afférent.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'Etat le 14/12/2023 et de sa publication le 14/12/2023

A Nézignan l'Évêque, le 14/12/2023

SMICTOM PEZENAS-AGDE
Adresse postale : BP 112 - 34120 Pézenas
Siège administratif : 27, avenue de Pézenas - 34120 Nézignan l'Évêque
Tél. : 04 67 98 45 83 Fax : 04 67 90 05 98 www.sictom-pezenas-agde.fr